



## Atelier de réflexion de la PFoss

### *La précarité énergétique*

**Jeudi 13 décembre 2012 de 10h00 à 13h00**

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

Salle 12-13 (Rez-de-Jardin)

34 rue Albert Thomas - 63038 Clermont-Ferrand

Dossier suivi par :

Aurélie CARDOSO

Tel : 04 73 98 75 56

[lvaissade.obresa@orange.fr](mailto:lvaissade.obresa@orange.fr)

## Compte rendu

### ➤ Participants :

NOM Prénom	Organisme/Institution	Fonction/Service
BARA Saïd	CG 63	Maison de l'habitat
BRIFFOND Madou	CG 63	Chef du service Pilotage Observation de l'Action sociale
BURLLOT Sylvie	ADIL 63 – Espace Info	Directrice
CARDOSO Aurélie	ORS Auvergne	Coordinatrice de la PFoss, Chargée d'études
CARDOT Carole	CETE de Lyon	Chargée d'études
CHALVON Léna	CG 63	Responsable de l'observatoire de l'habitat
DOMAS Jean-François	Fnars	Directeur ALIS-TU Président Fnars
FRANCON Denis	DREAL Auvergne	Responsable du pôle Logement
GRANDHOMME Hélène	DREAL Auvergne	Chargée des politiques territoriales de l'habitat
JAEG Pauline	MSA Auvergne	Travailleur social – chargée de mission précarité énergétique
MISSERI Anne	CETE de Lyon	Chargée d'études urbanisme et géomatique
MONNIER Patrick	DREAL Auvergne	Responsable du pôle Énergie, construction, climat et air
ROMIEU-CLAVILIER Isabelle	MSA Auvergne	Responsable d'action sociale MSA Auvergne pour le Cantal – Référente régionale
SANTACATTERINA Nathalie	Conseil régional d'Auvergne	Chargée de mission Énergies-Climat
SENTENAC Françoise	Caf 63	Chargée d'études
THIERY Alain	DREAL Auvergne	Chargé de mission habitat privé
VACHER Laurent	CG 03	Responsable urbanisme et habitat
VALLÈS Vincent	Insee	Chef de projet
VENZAC Magali	ORS Auvergne	Chargée d'études

## ➤ **Ordre du jour de l'atelier :**

- ✓ La précarité énergétique : éléments de cadrage
  - Concept
  - Évaluation
  - Acteurs et dispositifs
- ✓ Les grands enjeux émergents
- ✓ Débat sur les besoins de connaissance
  - Objectif, finalité
  - Méthodologie
  - Suites à donner

### **1 - Objectifs de la réunion**

Cet atelier de la PFOSS avait pour objectif de cerner la notion de précarité énergétique et ses enjeux, de faire le point sur l'état des réflexions conduites dans ce domaine au niveau national, d'échanger sur les initiatives engagées dans notre région et d'identifier d'éventuelles pistes de travail.

### **2 - La notion de précarité énergétique et ses enjeux**

Sur la base du diaporama joint en annexe, Hélène GRANDHOMME (DREAL /Pôle Logement) rappelle les préoccupations sociales, sanitaires et environnementales qui sous-tendent la notion de précarité énergétique et qui orientent les différents types de traitement (interventions sociales et financières, interventions techniques, interventions relevant de l'aménagement du territoire).

Cette analyse met en évidence trois grands enjeux émergents :

- répondre à la massification du phénomène ;
- prendre en compte la vulnérabilité énergétique globale ;
- assurer la faisabilité économique des investissements.

Chacun de ces enjeux est illustré par une démarche particulière.

### **3 - Répondre à la massification du phénomène : le programme « Habiter Mieux »**

Le programme « Habiter Mieux », confié par l'état à l'Anah, a pour but la réhabilitation énergétique des logements de propriétaires occupants à ressources modestes. L'objectif visé n'est pas d'atteindre les performances exigées par le Grenelle de l'environnement, mais d'obtenir un gain théorique de 25 % sur la consommation énergétique du logement. Ainsi, le coût des travaux, compte tenu des aides apportées, est compatible avec les moyens des ménages visés.

En cela, le programme est un outil majeur de la lutte contre la précarité énergétique.

Cette démarche représente une évolution importante du mode d'intervention de l'Anah et de ses opérateurs. D'abord parce qu'elle s'adresse à un public de propriétaires occupants qui n'était jusqu'à présent pas la cible prioritaire de l'Anah, mais qui plus est, un public à très faibles ressources qui n'a pas naturellement le réflexe de solliciter des aides de la collectivité.

Aussi, à la logique de guichet doit se substituer une logique de repérage, d'explication et d'accompagnement

qui modifie significativement les pratiques.

Plusieurs participants témoignent de leurs modalités d'intervention dans ce dispositif :

Le **Conseil Général de l'Allier**, délégataire des aides à la pierre, est fortement impliqué dans le dispositif. Il a mis en place une cellule dédiée au sein de ses services et engage une vaste réflexion sur la rénovation thermique du parc de logements du département. Il est accompagné dans la mise en œuvre d'« Habiter Mieux » par le réseau PROCIVIS (organisme de prêt social), la CARSAT Auvergne et la MSA Auvergne. Ce dispositif est plutôt orienté vers des logements énergivores (maisons individuelles) situés principalement en milieu rural.

Sur ce programme, l'accompagnement des bénéficiaires est important, c'est une véritable clé de réussite. Il doit avoir une approche à la fois technique, psychologique et sociale. Ce besoin d'accompagnement non technique semble d'ailleurs indispensable. La cellule habitat énergie est constituée d'un binôme : un thermicien et une personne de la filière sociale. Ils réalisent environ 200 visites par an et traitent 120 dossiers. Ce programme fonctionne car il y a une vraie proximité avec les individus. Cependant, il semble qu'on arrive ici en limite de capacité d'intervention pour 2 personnes afin de développer davantage l'action. Le repérage, l'identification de relais auprès d'acteurs plus locaux, et l'organisation du travail avec ces acteurs sont essentiels.

La **MSA Auvergne** travaille sur le repérage des propriétaires occupants qui souhaitent réduire leurs dépenses de chauffage et réaliser des travaux permettant l'amélioration de la performance énergétique de leur logement. Le but est de repérer les ménages précaires et de les orienter vers le bon interlocuteur.

La MSA Auvergne a ainsi saisi un appel à projet national qui a permis d'avoir les moyens d'embaucher un travailleur social depuis le mois d'octobre 2012. Cette action a débuté dans le Cantal puis s'étendra aux départements du Puy-de-Dôme, de l'Allier et de la Haute-Loire. Elle va s'étaler sur un an.

Ce repérage s'inscrit également dans le programme « Habiter Mieux ». Il se déroule en plusieurs étapes.

Sur la base du fichier des allocataires logement, un courrier est envoyé informant d'un prochain contact téléphonique (intérêt manifesté dans la salle par le contenu du courrier). Ce dernier permet non seulement de s'assurer que le ménage est bien éligible au dispositif mais également de l'informer sur les possibilités offertes en matière de réhabilitation.

Si l'allocataire manifeste un intérêt pour ce dispositif, le travailleur social l'oriente vers la bonne personne pour parvenir à un diagnostic énergétique.

L'objectif de cette action est de réaliser 100 diagnostics de performance énergétique sur l'année.

La MSA organise également, toujours dans le cadre du programme « Habiter Mieux », des réunions par canton réunissant les maires, les élus locaux, les aides à domicile et, à titre expérimental, les ressortissants agricoles, afin de les informer sur ce dispositif. Ces réunions se font avec des interventions du PACT, de l'Anah et du Conseil général.

Le bilan de cette action sera fait mais, à ce jour, il n'est pas prévu de prolonger le dispositif au-delà de l'année initialement prévue.

L'**ADIL 63 Espace INFO ÉNERGIE**, bien qu'elle n'ait pas de mission spécifique en matière de précarité énergétique, peut également accompagner les ménages sur la partie financière et donner des conseils pour tous les travaux qui peuvent être réalisés. Des techniciens peuvent ainsi établir des diagnostics.

Il y a quelque temps l'ADIL avait recruté un stagiaire pour recenser l'ensemble des actions menées sur le bâti susceptibles d'améliorer la consommation énergétique. Une autre de ses missions était de sensibiliser les individus aux gestes simples qui permettent de moins consommer. Dans cette optique, des kits de réduction des consommations énergétiques avaient été mis en place pour les ménages en situation de précarité énergétique.

Certains partenaires s'interrogent sur l'efficacité des financements publics. Est-il judicieux de réhabiliter tous les logements habités par un ménage rentrant dans les critères de ressource ?

Plusieurs situations se présentent. Tout d'abord, il y a ceux qui ont la possibilité de venir chercher de l'aide et d'assumer le complément des frais générés par les travaux d'amélioration de la déperdition d'énergie. Puis, il y a ceux pour qui le coût de la rénovation est nettement supérieur à leurs ressources et qui par conséquent se retrouvent en situation de vulnérabilité.

Dans ce dernier cas, ne faudrait-il pas tout d'abord se demander si la personne en situation de précarité énergétique vit dans un logement adapté à sa situation ?

Sachant qu'en Auvergne la population est vieillissante, l'un des problèmes rencontrés sur ce territoire c'est l'augmentation du nombre de personnes âgées vivant seules dans de grandes maisons souvent énergivores. Ne faudrait-il pas plutôt proposer un relogement à ces personnes-là plutôt que de rénover un logement non adapté ?

L'adaptation du logement aux seniors est une vraie question en Auvergne.

Ainsi, le parcours résidentiel des ménages en situation de précarité énergétique serait certainement un critère à prendre en compte. Cependant, à quel moment de la vie, une personne devient-elle fragile et justifie-t-elle d'un accompagnement d'aide publique ?

L'un des axes de travail du dispositif « Habiter Mieux » est de renforcer l'action auprès des plus précaires et d'aller chercher ceux qui ne feront pas spontanément les démarches.

Pour l'instant, le programme touche peu la cible des personnes les plus vulnérables qui ne sont ni en capacité de faire les démarches ni en capacité d'assumer financièrement le reste des travaux à leur charge.

Le Conseil général de l'Allier réfléchit toutefois à ouvrir ses aides aux ménages un peu moins modestes pour toucher un public plus en capacité de réaliser des travaux : familles, ménages plus jeunes...

#### **4 - Prendre en compte la vulnérabilité énergétique globale**

La précarité énergétique existe aujourd'hui. Mais elle risque de se développer de manière considérable dans les années à venir et toucher des ménages qui ne sont pas forcément pauvres. Il y a donc lieu d'identifier les territoires et les ménages vulnérables c'est-à-dire à l'avenir potentiellement précaires sur le plan énergétique.

L'identification de la vulnérabilité énergétique des territoires a toute sa place dans les plans climat énergie territoriaux.

A titre expérimental, dans le cadre du SRCAE d'Auvergne, le CETE de Lyon va conduire une étude visant à identifier les territoires les plus exposés à la vulnérabilité énergétique. Anne MISSERI illustre la démarche envisagée à partir des résultats du travail conduit sur le territoire bourguignon.

Cette analyse repose sur un croisement à l'échelle de la commune entre la performance énergétique des logements et le revenu fiscal médian de la commune.

Le représentant de l'INSEE, Vincent VALLÈS, estime qu'il doit être possible d'affiner l'analyse à partir de données issues du recensement telles que les catégories socio-professionnelles par exemple, qui peuvent constituer un indice du revenu des ménages.

#### **5 - Assurer la faisabilité économique des investissements**

Patrick Monnier (DREAL/PECCA) présente les résultats de l'étude conduite dans le cadre du SRCAE Auvergne sur le potentiel d'économie d'énergie dans les bâtiments en Auvergne.

Cette étude extrêmement précise permet de déterminer, par typologies de logements, les types de travaux à

privilégier, les coûts induits ainsi que leur rentabilité (retour sur investissement).

Elle peut constituer un précieux outil d'aide à la décision dans la mise en place de politique publique de soutien à la rénovation énergétique en permettant le ciblage des aides le plus pertinent.

## 6 - Pour donner une suite à cette réunion

Les échanges sur cette thématique ont permis aux partenaires de la Pfoos de soulever plusieurs axes de travail possibles :

➤ **Une mise en réseau des acteurs (coordination)**

Cet aspect est considéré comme primordial par plusieurs participants. Cela permettrait des échanges de bonnes pratiques ainsi qu'une meilleure connaissance des rôles, des moyens, des outils de chaque partenaire potentiel.

➤ **Un retour d'expérience sur les travaux réalisés (évaluation possible)**

Cet axe de travail permettrait de disposer d'une vision régionale des actions conduites localement dans un souci de retour d'expérience, en particulier sur les aspects repérage, communication, organisation.

➤ **Une réflexion plus large en matière d'aménagement du territoire**

Si la précarité énergétique liée au logement bénéficie déjà de nombreuses initiatives de prise en charge dynamisées et structurées grâce au programme « Habiter Mieux », la vulnérabilité énergétique, intégrant la dimension déplacement, mériterait d'être plus particulièrement appréhendée par la PFOOS (en parallèle aux travaux des PCET), car les outils de sensibilisation ou de traitement ne sont pas en place aujourd'hui dans la région.

Ces axes de travail vont être analysés en vue de proposer des suites à cette réunion lors d'un second atelier dans le cadre de la Plate-forme de l'observation sanitaire et sociale d'Auvergne.